



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 23 janvier 2013, 10 h 00

Salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL PROVISOIRE N° 48

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 23 janvier 2013 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et récite la prière.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété par la chorale de l'Assumption Catholic School.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Jim Watson et le conseiller municipal Peter Clark remettent le Prix de bâtisseur de la Ville à M. Joseph Cull pour ses réalisations en tant que bénévole ainsi que pour ses efforts de collecte de fonds pour de nombreux organismes de bienfaisance à Ottawa.

RECONNAISSANCE - DÉNOMINATION COMMÉMORATIVE DE RUES

Le maire Jim Watson et le conseiller municipal Steve Desroches ont rendu honneur à un homme d'affaires et philanthrope bien connu à Ottawa, M. Dave Smith, en lui donnant sa propre rue dans le cadre du programme de noms commémoratifs de la ville; celui-ci vise à honorer les personnes ayant fait preuve d'excellence ou de courage, ou ayant fourni un service de qualité exceptionnelle à la population d'Ottawa.

DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA VILLE PAR LE MAIRE WATSON

Motion N° 48/1

Motion de la conseillère M. McRae
Appuyée par le conseiller E. El-Chantiry

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les remarques formulées par le maire à la réunion du Conseil municipal du 23 janvier 2013 seront consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil tenue aujourd'hui.

ADOPTÉE

[Vérifier à l'écoute]

Je veux vous souhaiter la bienvenue à la première réunion du conseil municipal en cette troisième année de notre mandat. Le discours sur l'état de la Ville est une belle occasion de réfléchir à ce que nous avons accompli et aux défis qui nous attendent. Et à cet égard, nos nombreuses réalisations ont de quoi nous réjouir et l'avenir s'annonce des plus stimulants. Je tiens à vous remercier tous et chacune pour votre travail sans relâche au nom de nos résidents et de nos résidentes. Et en notre nom à tous et à toutes, je veux également remercier les employés de la Ville pour leur service assidu. Sous la direction du directeur municipal Kent Kirkpatrick et des directeurs municipaux adjoints Steve Kanellakos et Nancy Schepers, il existe un réel enthousiasme au sein de notre fonction publique.

Maintenant, revenons sur quelques-unes de nos réalisations de l'année 2012. Ce fut une année extrêmement stimulante et fructueuse pour la Ville d'Ottawa. Selon le magazine MoneySense, notre ville était le meilleur endroit où vivre. Ottawa s'est aussi classée parmi les villes les plus dynamiques au Canada selon la compilation de la CIBC et dans le sondage sur la qualité de vie de Mercer, elle a supplanté d'autres villes canadiennes comme Toronto, Montréal et Calgary. Nous avons reçu le pays et le monde entier pour des événements aussi exceptionnels que les Prix JUNO et le Match des étoiles de la LNH. Ces événements ont généré des retombées économiques de dizaines de millions de dollars et ils ont gravé dans l'esprit du monde entier une image glorieuse d'Ottawa. Nous avons également appris que nous accueillerons le Championnat canadien de patinage artistique en 2014, ainsi que la Coupe du monde féminine de la FIFA en 2015. Chaque nouvel événement majeur nous fournit une autre occasion de mettre en valeur notre magnifique ville et de renforcer notre secteur du tourisme. Nous avons tenu un Sommet sur l'urbanisme et réuni toutes les composantes de notre collectivité pour amorcer l'examen du Plan officiel de la ville et de notre Plan directeur des transports. Peu après, nous avons concrétisé divers projets, notamment l'application de délais prescrits pour les demandes, la création d'une équipe responsable de l'uniformisation du zonage et la mise en œuvre du programme d'amélioration des quartiers. Nous avons tenu un Sommet jeunesse et je vous assure qu'on a pu ressentir l'énergie dans l'Hôtel de Ville ce jour-là! Plus de 200 jeunes sont venus nous faire part de leurs idées et de leurs rêves pour leur ville et leur avenir. Ces

idées nous aideront à formuler un plan d'action, à l'instar de celui des aînés généré par le Sommet des aînés. Il sera remis au comité responsable du dossier plus tard cette année. Tout en renforçant l'esprit communautaire dans notre milieu par ce type d'engagement, nous bâtissons aussi notre ville.

Le nouveau Centre Ernst et Young a ouvert ses portes l'an passé. Et depuis, il attire une brochette ininterrompue d'évènements spéciaux et de foires commerciales. Ce centre et notre spectaculaire Centre des congrès contribuent à faire d'Ottawa une destination de choix pour les promoteurs d'évènements. L'an passé, nous avons continué d'agir de façon décisive en matière de développement économique afin d'aider Ottawa à surmonter quelques-uns des défis économiques associés à la réduction de l'appareil gouvernemental. Difficile à croire que ce n'est qu'en février dernier qu'Investir Ottawa ouvrait ses portes. En ce court laps de temps, Investir Ottawa est devenu le guichet unique de propriétaires de petites entreprises et d'entrepreneurs en herbe. Plus de 60 entreprises en démarrage occupent des installations de la rue Aberdeen. Grâce au travail efficace de Code Cubbit et de Mistral Venture Partners, le nouveau fonds de capital-risque dépasse les dix millions de dollars, devançant ainsi le calendrier. Et le fonds continue de croître. Tout cela et plus encore en moins d'un an. Et plus à venir grâce à l'aide de Bruce Lazenby et de son équipe pour préparer l'avenir.

La plus grande nouvelle de l'année demeure cependant le fait que le Conseil ait enfin lancé les deux projets les plus importants de l'histoire d'Ottawa : le réaménagement du parc Lansdowne et la construction de la ligne Confédération du TLR. Lansdowne est en pleine effervescence et se transforme sous nos yeux. Quant au projet de TLR, l'excitation était palpable lorsque nous avons voté à l'unanimité pour sa réalisation le 19 décembre dernier. Je suis vraiment ravi que notre conseil ait pu travailler si bien ensemble et réaliser tant de choses dans cette première partie de notre mandat.

L'année 2012 a été une année de prise de décisions. L'année 2013 sera une année d'action. Nous atteindrons nos buts en maintenant notre approche fondée sur la collaboration au cours de l'année qui vient et pour le reste de notre mandat. Cette année, nous avons fait en sorte que le taux d'imposition de nos concitoyens soit à son plus bas niveau en six ans à 2,09 pour 100. Il s'agit d'un des taux les plus bas de toutes les grandes villes canadiennes, notamment Montréal, Mississauga, Vancouver, Calgary et Edmonton. Notre cadre financier est abordable, il est équitable, il est prévisible et il assure la quiétude d'esprit à notre population. Nos priorités et nos orientations concordent avec les attentes de la population à notre endroit.

L'année 2013 sera la deuxième année complète de déploiement du programme Ottawa, on se déplace, une initiative de 340 millions de dollars d'inspiration locale pour améliorer nos routes, nos trottoirs, notre réseau d'égout et d'autres infrastructures municipales essentielles. Dans tous les secteurs de la ville, à l'est, à l'ouest, au sud et au centre-ville, de nombreux projets nécessaires seront entrepris, se poursuivront ou s'achèveront. De plus, cette année, les familles pourront profiter de nouvelles installations récréatives directement dans leur collectivité. La Ville inaugurera bientôt une nouvelle piscine intérieure dans Orléans, la première piscine intérieure à être construite depuis la fusion. Cette année, nous procéderons aussi à l'ouverture d'un nouveau complexe récréatif à Kanata-Nord qui servira de pierre angulaire dans ce

secteur d'Ottawa. Et cela s'ajoute aux démarches entreprises cette année en vue de la construction d'un spectaculaire complexe récréatif à Barrhaven. Nous avons aussi levé la première pelletée de terre du Sensplex East dans Beacon Hill, un nouveau et stimulant partenariat public privé pour la ville. Enfin, la construction du pont Strandherd-Armstrong, qui relie Barrhaven et Riverside-Sud, sera achevée plus tard dans l'année. Ce ne sont que quelques exemples de la façon dont nous continuerons de bâtir notre ville en 2013. Mais il reste beaucoup à faire.

Il y a quelques mois à peine, j'accompagnais d'autres maires de grandes villes canadiennes à la Place Jean-Pigott et, ensemble, nous avons réclamé des gouvernements fédéral et provinciaux qu'ils adoptent un plan d'infrastructure à long terme. Dans tous les coins du pays, l'histoire est la même. Saturation des corridors vitaux. Des routes et des trottoirs qui ne répondent pas aux besoins du public. Nous en avons été témoins suivant l'incident de la route 174, et d'autres villes le constatent dans l'effondrement de leurs propres infrastructures. À Ottawa, sous la direction de ce conseil, nous avons préparé le premier rapport exhaustif sur l'état des biens matériels de la Ville. Et nous avons pondéré ces réalités par rapport à notre plan financier à long terme. En 2013, nous continuerons d'inciter nos homologues provinciaux et fédéraux à nous apporter une aide financière, histoire de nous permettre de continuer à améliorer nos infrastructures. Nous espérons être en mesure d'obtenir un financement annuel prévisible destiné à l'amélioration de nos routes, de nos trottoirs, de nos égouts, et de nos autres infrastructures essentielles.

Le Plan d'action de la rivière des Outaouais demeure une priorité environnementale fondamentale pour nous tous. La rivière des Outaouais n'est pas seulement un point de repère local, elle est un trésor national. Nous devons la protéger. Les ministres Baird et Chiarelli ont tous deux affirmé publiquement leur appui à cette importante initiative. Lorsque la prochaine phase de fonds en infrastructure sera en branle, je m'attends à ce que nous réussissions à obtenir le financement nécessaire de nos partenaires fédéral et provincial pour lancer ce projet crucial. En avril, nous arrêterons notre décision relativement au système de carte intelligente PRESTO pour OC Transpo. Nous voulons fournir un système sécuritaire, pratique et fiable à nos passagers. Nous devons avoir confiance au système si nous voulons que les usagers aient confiance aussi. Pour ce faire, nous avons obtenu une garantie de remboursement de Metrolinx. Et si ça ne fonctionne pas comme il faut, nous ne craignons pas en tant qu'équipe de dire « Non » et de passer à autre chose afin que les contribuables d'Ottawa soient protégés. J'ai hâte de connaître les résultats de la prochaine phase du projet pilote et de prendre une décision définitive au printemps.

Nous mettrons sous peu en place les dernières pièces de notre programme en matière d'intégrité, avec l'adoption d'une politique sur les dépenses, d'un code de conduite du Conseil municipal et d'un registre des cadeaux. Avec l'aide de notre nouveau commissaire à l'intégrité Robert Marleau, en tant que conseil municipal, nous demeurerons à l'avant-garde sur ces questions. Il est important de garder en tête que ces mesures en matière d'intégrité ne s'adressent pas uniquement à ceux et à celles d'entre nous qui siègent actuellement au conseil, mais aussi aux prochains conseils et employés municipaux. Lorsque nous constatons certains des problèmes auxquels font face d'autres municipalités, ces mesures font la preuve que menons le peloton dans ce

domaine et que nous devançons les problèmes possibles. Nous sommes en train d'établir des balises importantes. Vous pouvez être certains que d'autres villes s'inspireront de notre exemple et de notre leadership dans les mois et les années à venir.

L'année 2013 sera une autre année importante sur le plan sportif pour Ottawa. Nous franchissons les dernières étapes de négociations qui détermineront si nous avons réussi à obtenir une équipe de baseball double A pour Ottawa en 2014. En mars, nous accueillerons le Championnat masculin de basketball de la SIC qui réunira les huit meilleures équipes universitaires du pays, notamment nos champions en titre, les Ravens de Carleton. En avril, le Championnat du monde de hockey sur glace féminin de la Fédération internationale de hockey sur glace se déroulera à place Scotiabank et au complexe sportif de Nepean. Nous verrons notre équipe nationale de hockey sur glace féminin en quête d'une médaille d'or inspirer tout le pays et notamment les filles et les garçons d'Ottawa. Et pour la première fois en plus de 120 ans, l'équipe de football universitaire, les Gee Gees d'Ottawa, pourront enfin élire domicile sur le campus, grâce au nouveau terrain aménagé sur l'avenue Lees en partenariat avec la Ville d'Ottawa. En mai, nous accueillerons le Championnat canadien de gymnastique. Les meilleurs athlètes du pays, notamment des athlètes locaux, participeront à des compétitions, dont le tumbling et le trampoline en gymnastique artistique, au centre Ernst Young et dans d'autres installations. En août, le biathlon de l'ITU aura lieu à Ottawa. Et en octobre, nous accueillerons pour sa première saison à la place Scotiabank une équipe de basketball professionnel de la National Basketball League of Canada. Tous ces événements sportifs seront fantastiques pour les spectateurs et les participants et ils stimuleront l'économie locale. De tels événements servent bien notre image de marque en tant que ville.

Notre Groupe de travail sur les célébrations de 2017 a travaillé d'arrache-pied avec nos partenaires du secteur touristique, histoire de nous assurer de mettre en place une stratégie coordonnée pour les célébrations entourant le 150^e anniversaire du Canada. Nous nous concentrons actuellement à optimiser les événements actuels, à en attirer de nouveaux, à trouver des sources de financement auprès du secteur privé et à explorer la possibilité de mettre de l'avant des projets durables. Ensemble, nous allons mettre en place une stratégie pour les célébrations entourant le 150^e anniversaire du Canada ici, à Ottawa. Nous allons également marquer le quatre-centième anniversaire de l'arrivée de Samuel de Champlain dans notre région. En 2013, nous lancerons l'image de marque d'Ottawa comme la destination de choix dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de ce grand pays – des festivités qui se dérouleront dans à peine quatre ans. Comme je l'ai mentionné dès le début, 2013 sera une année encore plus passionnante pour Lansdowne et la ligne de la Confédération. Je suis plus sûr que jamais que nous pourrions respecter nos engagements, tant sur le plan des délais que celui du budget.

Pour Lansdowne, l'enthousiasme va croître pendant toute l'année 2013 avec le début des principaux éléments du projet, comme le parc urbain et les immeubles résidentiels et commerciaux. Nous allons également commencer les travaux de construction de la toute nouvelle patinoire extérieure, qui constituera assurément une grande attraction. Notre personnel et les entrepreneurs retenus travaillent dur pour faire en sorte que la

construction du nouveau stade en construction soit terminée pour accueillir le retour de la Ligue canadienne de football et l'ouverture de la saison de soccer professionnel 2014. Je serai d'ailleurs le premier à reconnaître que le fait de travailler enfin sur le projet de TLR semble surréaliste. En parlant avec des résidents au cours de divers événements communautaires, j'ai appris que bon nombre d'entre eux avaient repris pour leur compte la devise de l'État du Missouri – l'état où la population exige une preuve concrète des accomplissements (Show-me State). Avec toutes les tergiversations observées au fil des ans, parfois il faut vraiment le voir pour le croire. Quoi qu'il en soit, nous le prouvons avec Lansdowne, et nous allons le prouver avec la ligne de la Confédération. Les travaux, qui commenceront au début du printemps, visent à élargir Queensway et à modifier la séparation, en ajoutant une nouvelle voie dans chaque direction. Plus tard au printemps, les résidents pourront se prononcer sur la conception des véhicules de TLR. Les véhicules de TLR d'Alstom peuvent être personnalisés pour chaque ville; ce sera un plaisir de voir les symboles et les thèmes que les résidents voudront retrouver sur ces trains qui seront assemblés ici même, à Ottawa. Ce sera également une formidable occasion pour les entreprises, d'autant que le Groupe de transport Rideau sélectionne ici dans la région les fournisseurs, les hommes de métier et les ouvriers qualifiés qui seront nécessaires pour construire la ligne de la Confédération. Parmi les nombreux avantages du TLR, sa construction donnera un élan à l'économie d'Ottawa, qui se prolongera pendant cinq ans.

En 2013, nous lancerons plusieurs projets majeurs initiatives d'urbanisme et d'aménagement. À ce titre, mentionnons le Plan officiel, le Plan directeur des transports, le Plan directeur de l'infrastructure, le Plan sur le cyclisme et le Plan de la circulation piétonnière. Nous mènerons des discussions ciblées sur la façon de mettre en œuvre l'objectif visant à créer une ville durable sur le plan environnemental, financier et social. Nous animerons ces discussions tout en étant certains et confiants que notre ville disposera enfin d'un réseau de train léger sur rail de calibre mondial.

L'année 2013 sera bonne pour les arts et la culture à Ottawa. Parce que nous sommes une ville qui regorge d'artistes et d'innovateurs. De spectateurs et de célébrations. Outre le financement que nous fournissons à titre de Conseil municipal à la communauté artistique, il suffit parfois de faire sa part pour encourager – voire soutenir – le rassemblement de gens créatifs. À l'automne, j'inviterai des artistes locaux et passionnés à participer au Salon des arts, qui commencera en matinée et se prolongera en soirée, à l'hôtel de ville. Ce sera l'occasion de promouvoir les prochaines saisons de théâtre et de concert, de vendre des abonnements et des billets, et d'en savoir plus sur ce que notre milieu artistique a à offrir. Je prêterai aussi mon nom au premier Gala du Maire pour les arts en novembre. Cette année les fonds amassés iront à la Cour des Arts. Nous recueillerons des fonds et éveillerons la passion pour les arts et la nouvelle station pivot du quartier, sur l'avenue Daly. Je suis ravi d'avoir accepté de mettre sur pied cette soirée inoubliable, à l'invitation de Peter Honeywell, du Conseil des Arts d'Ottawa, et d'Alexandra Badzak, de la Galerie d'art d'Ottawa. J'espère que vous vous joindrez à moi pour soutenir la scène artistique et culturelle d'Ottawa. L'année prochaine, nous organiserons également la première exposition rurale. Il s'agit d'une vitrine qui devrait permettre aux résidents des régions rurales de promouvoir les foires, les musées, l'agriculture et l'artisanat auprès de notre population urbaine. Après tout, nous hébergeons la plus importante collectivité rurale du Canada. Nous avons

vraiment de quoi être fiers et de quoi célébrer dans des endroits magnifiques comme Munster, Fitzroy Harbour, Carp, Navan, North Gower et Vars – pour ne citer qu'eux. L'exposition aura lieu à l'hôtel de ville, l'année prochaine, et permettra aux collectivités rurales de vanter et de faire admirer leurs talents et leurs produits à un plus grand public urbain.

En octobre, nous avons tenu notre première séance sur « L'état de l'économie » en partenariat avec le journal *Ottawa Business Journal* et la Chambre de commerce d'Ottawa. Pendant cet événement, j'ai annoncé le nouveau programme municipal Voie rapide de développement économique, qui prévoit que divers processus municipaux serviront à appuyer les investissements jugés prioritaires de manière à garantir un service rapide et axé sur les besoins des clients. Déjà, plusieurs intervenants ont manifesté leur intérêt envers cette initiative, il y a notamment sur la table un projet de construction d'un complexe hôtelier dans le marché By, dirigé par un promoteur local. Ce projet devrait créer plus de 100 emplois et améliorera l'offre touristique à Ottawa. En 2013, grâce à ce programme et à d'autres, nous pouvons nous attendre à recevoir d'autres bonnes nouvelles de ce genre. Concurrément, nous devons continuer à nous efforcer de fournir un meilleur service à nos résidents.

Service Ottawa nous aidera à accomplir cet objectif, tout en nous permettant de réaliser des économies estimées à 8,8 millions de dollars en 2013 seulement. Depuis la mise en œuvre du portail en ligne de Service Ottawa, il y a moins d'un an, le site Web a traité pas moins de 33 000 demandes de service. La prestation de service se fait désormais plus rapidement et plus efficacement au profit de nos résidents. Le tout se traduit par une baisse du nombre d'appels au 3-1-1, et la réduction des files d'attente dans les centres de service à la clientèle. En 2013, d'autres services en ligne seront disponibles, notamment certains permis et les permis d'animaux domestiques. Il sera désormais possible d'obtenir et de renouveler jusqu'à 10 licences ou permis commerciaux en ligne, notamment les permis des services d'alimentation. Nous allons également ajouter une nouvelle fonction « Mon compte Ottawa » à l'intention des résidents et « Mon compte commercial » à l'intention des entreprises. Il sera ainsi plus facile de faire affaire avec la Ville, à un seul endroit, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine. De plus en 2013, le Service de police d'Ottawa va inaugurer le signalement en ligne des délits contre la propriété. Cette initiative va permettre d'atténuer la pression sur les centres d'appels du service de police, qui traitent presque 30 000 appels par année. Le Service de police d'Ottawa va également ouvrir cette année le centre de déclarations des collisions. Ce ne sont que quelques exemples des nouvelles options novatrices de service que nous proposons aux résidents pour leur faciliter la vie.

Avec tous les événements qui se préparent au cours des années à venir, la première impression qu'auront nos visiteurs de notre ville est très importante. Nous voulons être de bons hôtes. Bien sûr, il est important qu'ils passent du bon temps à un événement sportif, au Centre des congrès ou à l'un de nos excellents hôtels, mais ce sont souvent les petites choses qui vont frapper le visiteur. Lorsque vous visitez une ville, peu importe à quel point vous vous y êtes amusé, vous allez toujours remarquer la propreté des lieux. Il arrive trop souvent que nos rues et nos trottoirs soient encombrés de déchets. Il y a beaucoup trop de cannettes vides et de bouts de papier qui jonchent le sol, beaucoup trop de mégots de cigarettes sur les trottoirs, pas assez d'endroits où les

gens peuvent déposer leurs cannettes et bouteilles vides. Je me déplace partout en ville et les résidents me disent que nous pouvons faire mieux, beaucoup mieux.

En 2013, je veux faire deux choses. D'abord, je vais travailler en collaboration avec le Comité de l'environnement et le personnel pour veiller à ce que nous augmentions considérablement les options de recyclage dans toutes les grandes artères municipales. À mon avis, si nous installons davantage de poubelles, nous devrions nous assurer qu'elles sont accompagnées d'un contenant de recyclage. C'est désolant de voir tous ces items qui pourraient être recyclés mais qui sont laissés dans les poubelles publiques. Deuxièmement, nous devons trouver un moyen d'exploiter davantage les programmes en place comme la campagne Grand ménage de la capitale, en lançant un effort de sensibilisation du public. Tentons de motiver la participation d'un plus grand nombre de gens afin de faire de notre ville une ville verte, et ce, pendant toute l'année. Car la Ville ne peut y arriver seule et ce ne devrait d'ailleurs pas être une option. En redoublant d'efforts, j'espère que nous allons voir des rues plus propres et une remontée de la fierté civique parmi nos résidents.

Pendant les Fêtes, j'ai lu une belle citation très appropriée de William Shakespeare, qui disait : « Qu'est-ce qu'une ville, sinon ses habitants? En effet, ce sont les gens qui font la ville. » Au cours des deux dernières années, en collaboration les membres du Conseil municipal et le personnel, j'ai essayé de faire de l'hôtel de ville un endroit plus ouvert à la population. Nous avons tout d'abord créé le Temple de la renommée des sports d'Ottawa, en hommage aux athlètes, entraîneurs et bâtisseurs qui font partie de la riche histoire sportive de notre ville. Ensuite, en partenariat avec la Fondation des Sénateurs d'Ottawa, nous avons ouvert la Patinoire des rêves. À sa première année de fonctionnement, plus de 25 500 patineurs en ont profité. Puis, nous avons ouvert la Galerie Barbara Ann Scott. En quelques mois seulement, elle a accueilli presque 10 000 visiteurs. Plus récemment, l'hôtel de ville a accueilli les célébrations du Nouvel An à saveur écossaise Hogmanay, en collaboration avec la Ottawa Scottish Society : quelque 5 000 personnes sont venues fêter le Nouvel An ici. Le mois prochain, l'hôtel de ville sera l'un des endroits officiels où se dérouleront les festivités du Bal de neige, notamment où se fera le lancement du Bal de neige 2013. Nous avons également ouvert le Centre police communautaire de Centretown ici même. Nous avons orné les murs de l'hôtel de ville de douzaines d'œuvres d'art provenant de notre vaste collection. J'ai mis au défi la direction des arts de remplir tous les coins et recoins de ce bâtiment avec des oeuvres de la collection d'arts de la Ville afin de célébrer nos artistes et de contribuer à l'enrichissement culturel de l'hôtel de ville. Plus tard cette année, nous aurons le plaisir d'accueillir la Galerie Karsh Masson qui élira domicile au rez-de-chaussée. Grâce au Temple de la renommée des sports d'Ottawa, à la Patinoire des rêves et aux œuvres d'art locales qui y sont exposées, l'hôtel de ville est désormais un endroit plus invitant pour les citoyennes et les citoyens.

Le personnel m'a dit que, l'an dernier, plus de 115 000 personnes étaient venues à l'hôtel de ville pour divers événements. Toutefois, pour une ville de 900 000 habitants, je crois qu'on peut faire mieux. Je veux que les résidents et les visiteurs se sentent chez eux à l'hôtel de ville. Je veux qu'ils viennent ici, pas seulement pour payer leurs taxes ou obtenir un permis, mais aussi pour admirer nos œuvres d'art, patiner, assister à une conférence ou participer à un repas-partage multiculturel. Dans le but d'ouvrir les portes encore plus grandes, dès cette année, chaque membre du Conseil pourra réserver sans frais la Place-Jean-Pigott une fois par année pour le compte d'un organisme sans but lucratif ou d'un groupe communautaire de son quartier. Que ce soit pour d'anciens combattants, une association communautaire, des artistes ou un groupe culturel, j'espère que ce geste bien modeste permettra à encore plus de résidents de venir explorer leur hôtel de ville.

J'aimerais terminer avec une histoire qu'une résidente a partagée avec moi dans une lettre qu'elle m'a envoyée l'an dernier. Elle s'appelle Lina Gerebizza. Son père Mario est arrivé au Canada depuis l'Italie au Quai 21 vers le milieu du 20^e siècle. Il a fait son chemin jusqu'à Ottawa, où il a fondé une famille.

Il a trouvé un emploi à la Ville d'Ottawa.

Lina a écrit, en partie :

« Papa était fier comme un paon quand des parents de l'extérieur de la ville ou d'outremer venaient nous visiter. Il leur racontait toutes sortes d'anecdotes intéressantes sur son travail à la Ville d'Ottawa.

Au fil des ans, il a occupé plusieurs emplois : paysagiste, nettoyeur de rues et ouvrier de chantiers routiers. Il faisait des réparations en été et du déneigement en hiver.

Il accomplissait toutes ses tâches avec enthousiasme et dignité, chaque jour. »

Voilà le genre d'enthousiasme que j'aimerais que nous continuons à avoir envers notre travail alors que nous continuons de bâtir notre ville ensemble. Ce sont toujours les petits détails qui font la différence. Comme Shakespeare l'a si bien dit : « En effet, ce sont les gens qui font la ville. » Tous les jours, nos employés aident à faire de notre ville l'endroit spécial qu'elle est. Qu'il s'agisse des 26 travailleurs d'Hydro Ottawa qui sont allés aux États-Unis pour offrir leur aide après le passage dévastateur de l'ouragan Sandy. Ou des deux policiers qui ont utilisé un défibrillateur pour sauver la vie d'un résident qui avait fait une crise cardiaque. Ou encore de ces chauffeurs d'OC Transpo qui ont aidé à recueillir des fonds pour un jeune garçon de 14 ans qui s'était fait voler son cellulaire. Ces gens – nos résidents et employés – sont notre ville. Par l'entremise de nos actes, petits et grands, nous continuons d'être extrêmement fiers de notre ville. Et nous faisons preuve d'un engagement inébranlable à améliorer les choses.

En 2012, nous avons mis en branle une foule de projets d'importance. En 2013, nous poursuivrons sur notre lancée, nous tiendrons le cap et nous continuerons notre bon travail. Parce que les résidents ne paient pas leurs taxes pour nous regarder discourir sans agir. Ils en veulent pour leur argent et ils veulent nous voir travailler ensemble. Et c'est ce que nous faisons. Parfois le seul fait d'adopter une motion semble être l'étape

la plus difficile. Et bien que ce soit toujours un jalon important à célébrer, les résidents vont nous surveiller pour voir si nous livrons la marchandise. Ils ne seront pas déçus. 2013 sera une année passionnante. Je suis impatient de poursuivre ensemble dans la voie du succès que nous nous sommes tracée. Merci.

APPEL NOMINAL

TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS SAUF LES CONSEILLERS S. BLAIS ET D. THOMPSON.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 décembre 2012.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- le rapport Towards Full Cost Recovery: Best Practices in Cost Recovery for Municipal Water and Wastewater Services (« Pour un recouvrement total des coûts : Pratiques exemplaires en matière de recouvrement des coûts des services municipaux de traitement de l'eau et des eaux usées »);
- les nouvelles normes d'accessibilité de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (conception d'espaces publics au sein du milieu bâti);
- la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement des services de garde d'enfants en Ontario.
- le caucus progressiste-conservateur de l'Ontario publie le rapport « Paths to Prosperity: Welfare to Work », sur la transformation de l'aide sociale

ABSENCES

Les conseillers S. Blais et D. Thompson ont prévenu qu'ils seraient absents de la réunion du 23 janvier 2013.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION N° 48/2

Motion du conseiller R. Chiarelli
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que les rapports n^{os} 24A et 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n° 19 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 20 du Comité de l'environnement; le rapport n° 27A du Comité des finances et du développement économique; et le rapport n° 43 du Comité de l'urbanisme soient reçus et examinés;

Que les Règles de procédure soient suspendues afin de prendre connaissance et d'examiner le rapport n° 28 du Comité des finances et du développement économique, en raison de l'urgence des articles contenu dans le rapport (*les raisons précises sont expliquées ci-après.*)

(La suspension des Règles est demandée concernant le point 6 de l'ordre du jour en raison des exigences en matière de temps pour la soumission des déclarations d'intérêt.)

(La suspension des Règles est demandée concernant le point 7 de l'ordre du jour en raison de l'urgence d'une demande de financement provincial possible liée à ce projet.)

(La suspension des Règles est demandée concernant le point 8 de l'ordre du jour afin de satisfaire à la date d'approbation du 25 janvier 2013 comme établi dans la convention d'achat-vente assignée au Conseil médical du Canada.)

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

RAPPORT N° 24A DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

- | |
|--|
| 1. RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES ENCEINTES DE PISCINES, 2001-259 |
|--|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES ET DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil :

1. abroge le Règlement n° 2001-259 de la Ville d'Ottawa en matière d'enceintes de piscines extérieures privées, et le remplace par un nouveau règlement, essentiellement dans

la forme du document n° 1;

2. charge le personnel de soumettre, en janvier 2013, un rapport faisant état du calendrier et des besoins en ressources sur une proposition de plan de campagne et de sensibilisation du public sur la sécurité en matière de piscines et sur les exigences relatives au *Règlement sur les enceintes de piscines*.

MOTION N° 48/3

Motion du conseiller P. Hume
Appuyée par la conseillère J. Harder

ATTENDU QUE le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales ont examiné et approuvé un rapport intitulé « Révision du *Règlement municipal sur les piscines et les bassins, 2001-259* » (n° de réf. ACS2012-PAI-PGM-0114) lors de leurs réunions respectives du 23 octobre et du 1^{er} novembre 2012;

ATTENDU QUE lesdits comités ont recommandé que l'examen du rapport par le Conseil soit reporté jusqu'à la fin de l'enquête du coroner sur le décès de Jérémie Audette, qui est maintenant terminée;

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut maintenant procéder à l'examen du rapport sur la révision du *Règlement municipal sur les piscines et les bassins*;

ATTENDU QUE, en raison des délais écoulés, la date prévue d'entrée en vigueur du nouveau règlement municipal contenu dans le rapport doit être modifiée;

ATTENDU QUE dans le « Rapport sur les recommandations du jury découlant du rapport d'enquête du coroner sur le décès de Jérémie Audette, le 28 juillet 2010 » (n° de réf. ACS2012-CMR-LEG-0012), qui est présenté aux comités, le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance souligne le besoin de modifier le règlement sur les rapports de conformité et le processus afférent pour créer un nouveau service visant à vérifier que les enceintes de piscines existantes sont réglementaires;

ATTENDU QUE l'enquête du coroner a démontré que le manque de surveillance adulte a joué un rôle déterminant dans la noyade de Jérémie Audette, plus que l'absence d'une barrière ou de quelque autre forme de protection;

ATTENDU QUE les spécialistes de la sécurité en matière de piscines ont également souligné l'efficacité d'une campagne de sensibilisation du public qui sensibiliserait les propriétaires de piscine actuels et futurs à l'importance d'une vigilance accrue et d'une surveillance constante des enfants dans les piscines privées et dans les alentours;

ATTENDU QUE, en partenariat avec Santé publique Ottawa, le Service des parcs, des loisirs et de la culture et d'autres membres de la Coalition pour la prévention de la noyade d'Ottawa, le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance a mis sur pied une campagne d'éducation et de sensibilisation du public à ce sujet, laquelle sera lancée au printemps 2013, juste à temps pour la saison d'ouverture des piscines;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Le document 1 (version provisoire du règlement municipal) du rapport « Révision du *Règlement municipal sur les piscines et les bassins*, 2001-259 » (rapport n° 24A, point 1 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales) soit modifié comme suit :
 - i) Article 59 : reporter la date d'entrée en vigueur du règlement municipal existant du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} mars 2013.
 - ii) Paragraphe 61 b) : modifier les deux dates du 1^{er} janvier 2013 mentionnées dans ce paragraphe pour le 1^{er} mars 2013.
 - iii) Annexe A : remplacer les frais de 160 \$ par des frais de 200 \$.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE :

2. Le règlement sur les rapports de conformité (Règlement n° 2003-69, tel que modifié), soit modifié comme suit :
 - i) Ajout d'un nouvel article 4A, essentiellement comme suit :
 - 4A. 1) Quand un demandeur fait une demande de renseignements par écrit au sujet d'enceintes de piscines relevant de la compétence du directeur, ce dernier est tenu de fournir :
 - (a) les renseignements disponibles en ce qui concerne le permis de clôture de piscine et le rapport d'inspection;
 - (b) les avis de violation et les ordonnances en suspens;
 - (c) une inspection de conformité.
 - 2) Les renseignements fournis conformément au paragraphe 1) constituent le rapport de conformité sur les enceintes de piscine.
 - 3) Les frais associés au rapport de conformité sur les enceintes de piscine fourni conformément au paragraphe 1) sont établis dans l'annexe A ci-jointe.

ii) Modification de l'annexe A par l'ajout des frais suivants :

8. Rapport de conformité sur les enceintes de piscine 175 \$

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE :

3) i) Le personnel procède au lancement de la campagne d'éducation et d'information publique sur la sécurité en matière de piscines et sur les exigences relatives au Règlement n° 2001-259 en 2013;

ii) La deuxième recommandation du rapport sur le *Règlement municipal sur les piscines et les bassins* (Règlement n° 2001-289) soit supprimée.

ADOPTÉE

Le point 1 de l'ordre du jour, tel que modifié par la motion n° 48/3 et entièrement reproduit ci-dessous par souci de commodité, est ensuite présenté au Conseil :

Que le Conseil :

- 1. abroge le Règlement n° 2001-259 de la Ville d'Ottawa en matière d'enceintes de piscines extérieures privées, et le remplace par un nouveau règlement, essentiellement dans la forme du document n° 1;**
- 2. approuve que le document 1 (version provisoire du règlement municipal) du rapport « Révision du *Règlement municipal sur les piscines et les bassins*, 2001-259 » (rapport n° 24A, point 1 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales) soit modifié comme suit :**
 - i) Article 59 : reporter la date d'entrée en vigueur du règlement municipal existant du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} mars 2013.**
 - ii) Paragraphe 61 b) : modifier les deux dates du 1^{er} janvier 2013 mentionnées dans ce paragraphe pour le 1^{er} mars 2013.**
 - iii) Annexe A : remplacer les frais de 160 \$ par des frais de 200 \$.**
- 3. approuve que le règlement sur les rapports de conformité (Règlement n° 2003-69, tel que modifié), soit modifié comme suit :**
 - i) ajout d'un nouvel article 4A, essentiellement comme suit :**
 - 4A. (1) Quand un demandeur fait une demande de renseignements par écrit au sujet d'enceintes de**

piscines relevant de la compétence du directeur, ce dernier est tenu de fournir :

- (a) les renseignements disponibles en ce qui concerne le permis de clôture de piscine et le rapport d'inspection;**
- (d) les avis de violation et les ordonnances en suspens;**
- (e) une inspection de conformité.**

2) Les renseignements fournis conformément au paragraphe 1) constituent le rapport de conformité sur les enceintes de piscine.

3) Les frais associés au rapport de conformité sur les enceintes de piscine fourni conformément au paragraphe 1) sont établis dans l'annexe A ci-jointe.

ii) modification de l'annexe A par l'ajout des frais suivants :

8. Rapport de conformité sur les enceintes de piscine 175 \$

- 4. approuve que le personnel procède au lancement de la campagne d'éducation et d'information publique sur la sécurité en matière de piscines et sur les exigences relatives au Règlement n° 2001-259 en 2013;**

ADOPTÉES

RAPPORT N° 27 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

2. RAPPORT SUR LES RECOMMANDATIONS DU JURY DÉCOULANT DU RAPPORT D'ENQUÊTE DU CORONER SUR LE DÉCÈS DE JÉRÉMIE AUDETTE, LE 28 JUILLET 2010

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES ET DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

RAPPORT N° 19 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION

Le point F de l'ordre du jour pour approbation en bloc du Conseil municipal de la Ville d'Ottawa a été déplacé vers l'ordre du jour ordinaire.

F FINANCEMENT D'INSTALLATIONS CULTURELLES POUR LA
GREAT CANADIAN THEATRE COMPANY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve qu'une contribution de 250 000 \$ soit versée à la Great Canadian Theatre Company (GCTC) en vertu de la politique de financement de l'infrastructure culturelle afin de l'aider à rembourser sa dette d'établissement et d'augmenter la contribution financière municipale à l'Irving Greenberg Theatre Centre à 14,7 % des coûts finaux admissibles du projet.

ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers S. Moffatt, A. Hubley, M. Wilkinson et R. Bloess.

RAPPORT N° 20 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

3. PLAN D'ACTION DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS – RAPPORT
DE SITUATION

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

4. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SYSTÈME DE
CAPTAGE ET STOCKAGE DES EAUX USÉES MIXTES – AVIS
D'ACHÈVEMENT – PLAN D'ACTION DE LA RIVIÈRE DES
OUTAOUAIS, PROJET N° 3

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil :

- 1. reçoive les résultats de l'Étude d'évaluation environnementale de portée générale du tunnel du système de captage et de stockage des eaux usées mixtes, projet n° 3, du Plan d'action de la rivière des Outaouais, comme**

l'indiquent les documents n^{os} 1 et 2; et

- 2. charge le personnel de diffuser l'avis d'achèvement d'étude pour une période d'examen public de 30 jours, conformément au processus d'évaluation environnementale de portée générale de l'Ontario (annexe C).**

ADOPTÉES

5. POLITIQUE SUR LES BÂTIMENTS ÉCOLOGIQUES – RAPPORT DE SITUATION 2012

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve que la Politique de la Ville sur les bâtiments écologiques soit modifiée de façon à ne plus exiger l'obtention de la certification LEED, et que la Ville continue de réaliser des projets de bâtiments écologiques qui respectent l'esprit des critères LEED et de fournir des états d'avancement annuels au Comité de l'environnement

MOTION N° 48/4

Motion de la conseillère M. McRae
Appuyée par la conseillère D. Holmes

Que le point 4 du rapport n° 20 du Comité de l'environnement, intitulé « Politique sur les bâtiments écologiques – Rapport de situation 2012 » (inscrit au point 5 de l'ordre du jour n° 48 du Conseil, lors de sa réunion du 23 janvier 2013), soit renvoyé au personnel afin que celui-ci fournisse des renseignements supplémentaires sur le programme LEED aux fins d'examen par le Comité de l'environnement.

La motion n° 48/4 est ADOPTÉE à la majorité de 21 VOIX AFFIRMATIVES contre 1 VOIX NÉGATIVES ainsi partagées :

POUR (21): Conseillers K. Hobbs, M. Taylor, S. Moffatt, T. Tierney, D. Holmes, B. Monette, K. Egli, A. Hubley, P. Hume, S. Desroches, D. Deans, D. Chernushenko, J. Harder, M. McRae, M. Wilkinson, S. Qadri, R. Bloess, R. Chiarelli, M. Fleury, E. El-Chantiry et maire J. Watson.

CONTRE (1) : Conseiller P. Clark

RAPPORT N^o 28 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

6. INITIATIVE D'INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE
MUNICIPALE – PRÉSENTATION DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT
POUR LE FINANCEMENT PROVINCIAL

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la sélection du projet de réaménagement de la rue St-Patrick, entre l'avenue King-Edward et la promenade Vanier, comme projet de la Ville d'Ottawa dans le cadre du processus de déclaration d'intérêt relativement à l'Initiative d'investissement dans l'infrastructure municipale du gouvernement de l'Ontario, conformément au processus décrit dans le présent rapport.

ADOPTÉE

7. ORIENTATIONS SUR L'AMÉNAGEMENT DES DÉPÔTS BAYVIEW

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve, en principe, l'établissement d'un complexe axé sur l'innovation qui comprendra un espace réservé aux nouvelles installations d'Investir Ottawa, ainsi qu'un espace d'incubation et d'accélération commerciales plus grand, tel que décrit dans le présent rapport;**
- 2. demande au personnel d'intégrer la possibilité d'établir un complexe axé sur l'innovation et un studio polyvalent au Plan de conception communautaire de la station Bayview, tel que décrit dans le présent rapport et de la manière suivante :**
 - a. élaborer un plan pour l'inclusion du complexe d'innovation dans le programme d'aménagement général des cours Bayview;**
 - b. envisager l'utilisation potentielle du garage Bayview en tant qu'emplacement pour un studio polyvalent;**
 - c. intégrer l'idée d'un complexe d'innovation aux cours Bayview et de l'utilisation potentielle du garage Bayview en tant que studio polyvalent au plan de consultation publique associé au plan de conception communautaire de la station Bayview, et inclure les commentaires du public fournis dans le rapport sur le plan de conception communautaire**

de la station Bayview, afin de les présenter au Comité et au Conseil aux fins d'examen au printemps 2013;

3. **demande au personnel d'accomplir le travail suivant et de présenter un compte rendu au Comité et au Conseil, après examen par le Conseil du plan de conception communautaire de la station Bayview :**
 - a. **préparer l'établissement d'une Société d'aménagement des terrains municipaux en vue du réaménagement de terrains appartenant à la Ville dans le plan de conception communautaire de la station Bayview, tel que décrit dans le présent rapport;**
 - b. **enclencher le processus, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, afin de désigner le garage Bayview comme ressource patrimoniale une fois la réutilisation adaptée du bâtiment confirmée par le Conseil municipal.**

ADOPTÉES

8. VENTE DE TERRAIN – 1021, PLACE THOMAS SPRATT

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la vente dudit terrain au Conseil médical du Canada pour la somme de 1 850 000 \$, TVH en sus, sous réserve de toute servitude requise et de tout ajustement nécessaire à l'aménagement d'un sentier polyvalent tel qu'exposé dans le présent rapport, conformément à la convention d'achat et de vente qui a été reçue.

ADOPTÉE

RAPPORT N° 43 DU COMITÉ DE L'URBANISME

9. ZONAGE – 2, THE PARKWAY

RECOMMANDATION MODIFIÉE DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage (n° 2008-250)* de manière à faire passer le zonage du 2, The Parkway, de Zone de petites institutions (IA1) à Zone résidentielle de densité 5, sous-zone Z, assortie de l'exception 2004, annexe 297 (R5Z [2004] S297), comme il est indiqué dans le document n° 1 et expliqué en détail dans le document n° 7, tel que

modifié par ce qui suit :

1. **Que la recommandation du personnel soit modifiée de façon à inclure une nouvelle norme de rendement pour réduire la superficie construite maximale de la parcelle à 35 %.**

ADOPTÉE

10. ZONAGE – PARTIE DU 5357, CHEMIN FERNBANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage 2008-250* visant à changer le zonage d'une partie du 5357, chemin Fernbank de Zone d'aménagement futur (DR) à Zone d'utilisations polyvalentes générales, sous-zone 1, dotée d'une exception XXX (GM1[XXX]) et Zone de parc et d'espace vert (O1), comme le montre le document n° 1 et le précise le document n° 2.

ADOPTÉE

11. ZONAGE – 19, PROMENADE CENTREPOINTE

RECOMMANDATION MODIFIÉE DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage 2008-250* visant à faire passer le zonage du 19, promenade Centrepointe de Zone de centres d'utilisations polyvalentes [MC F(2.5) H(30)] à Zone de centres d'utilisations polyvalentes [MC[**] F(3.0) S***], comme le montre le document 1 et le précisent les documents n^{os} 2 et 3, tel que modifié par l'ajout suivant au document 2 :**

1. **Que l'on ajoute une clause à l'article 2 – *Un palier non couvert et non cloisonné dont la hauteur ne dépasse pas 1,5 mètre au-dessus du rez-de-chaussée n'aura pas à comporter de marge de retrait minimale, alors que de tels paliers doivent être en retrait.***

Et qu'aucun autre avis ne soit donné conformément au paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

ADOPTÉE

12. ZONAGE – 131, 135 ET 137, AVENUE HOLLAND

RECOMMANDATION MODIFIÉE DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage* (n° 2008-250) visant à réviser le zonage des 131, 135 et 137, avenue Holland, montrés dans le document n° 1 et zonés GM [1590] F(3.86) S245, et consistant à modifier l'exception [1590] de manière à enlever « banque », « établissement de traiteur », « lieu de rassemblement », « installation récréative et sportive » et « restaurant » de la liste des utilisations interdites, à ajouter « école » à celle des utilisations permises et à établir à zéro le nombre minimal de places de stationnement requises à des fins non résidentielles, comme le précise le document n° 2, tel que modifié par le texte suivant :

1. Que les dispositions de zonage recommandées à des fins d'approbation pour les 131, 135 et 137, avenue Holland soient étendues au 139, avenue Holland, et que la disposition concernant le 139, avenue Holland soit considérée comme étant une modification à part au Règlement de zonage.

Et qu'aucun autre avis ne soit donné conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR REGROUPE

RAPPORT N° 27 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

A ZONAGE – 6090, RUELLÉ DOBSON

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage* (n° 2008-250) visant à faire passer le zonage d'une partie du 6090, ruelle Dobson de « Zone agricole, sous zone 3 » (AG3) à « Zone agricole, sous zone 7 » (AG7), comme l'illustre le document n° 1.

ADOPTÉE

B ZONAGE – 3390, RUE DESSAINT

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage* (n° 2008-250) afin de faire passer le zonage d'une partie du 3390, rue Dessaint de Zone agricole, sous-zone 2 (AG2) à Zone agricole, sous-zone 4 (AG4), comme le montre le document n° 1.

ADOPTÉE

RAPPORT N° 19 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

C PROPOSITION DE NOMINATION COMMÉMORATIVE – SENTIER MARTHA-WEBBER

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve l'attribution du nom « sentier Martha Webber » au sentier sans nom au parc Sheila McKee, situé au 1730, chemin Sixth Line.

ADOPTÉE

D PROPOSITION DE NOMINATION COMMÉMORATIVE – PARC DU MAJOR-W.ROSS-CHAMBERLAIN

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve l'attribution du nom « parc du Major-W.-Ross-Chamberlain » à un parc, qui sera situé dans la collectivité Mahogany, à Manotick.

ADOPTÉE

E PROPOSITION DE NOMINATION COMMÉMORATIVE – PARC LOUIS-TURNER

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve l'attribution du nom « parc Louis-Turner » au parc situé au 1190, chemin Second Line.

ADOPTÉE

Remarque : Le point F de l'ordre du jour pour approbation en bloc du Conseil municipal de la Ville d'Ottawa a été déplacé vers l'ordre du jour ordinaire et est maintenant inscrit sous le rapport n° 19 du Comité des services communautaires et de protection.

G ENJEUX DES ANCIENS COMBATTANTS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. charge les Services sociaux et communautaires de mettre au point une stratégie en partenariat avec la Légion royale canadienne et Anciens Combattants Canada, afin de favoriser le partage de renseignements, de ressources et de services d'aiguillage et relatifs aux services sociaux et d'emploi offerts dans la région d'Ottawa et qui sont souvent méconnus des vétérans, dans le cadre du projet de Carrefour aux quatre bureaux des Services sociaux et communautaires;**
- 2. charge la Direction des services de logement des Services sociaux et communautaires d'inviter des représentants des vétérans et de la Légion royale canadienne lors des consultations communautaires pour veiller à ce que la planification tienne compte des besoins en matière de logement des vétérans et des ressources à leur disposition;**
- 3. approuve que le directeur général, Services sociaux et communautaires, soit le premier point de contact pour la Légion royale canadienne et Anciens Combattants Canada et qu'il facilite la collaboration continue avec l'administration municipale et charge son bureau d'assurer la liaison avec les projets pilotes d'aide aux vétérans dans les villes de London, Toronto, Calgary et Victoria, et d'en surveiller les progrès;**
- 4. charge la Direction des services de logement des Services sociaux et communautaires de se renseigner sur les possibilités de financement en provenance d'Anciens Combattants Canada ou d'un autre ministère fédéral qui permettraient l'implantation d'une formule unique de logement pour les vétérans à Ottawa.**

ADOPTÉES

RAPPORT N° 20 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

H PROPOSITION DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE POUR LES
PROGRAMMES SOUTENUS PAR LES REDEVANCES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la politique pluriannuelle relative au budget soutenu par les redevances, telle qu'elle est exposée dans le présent rapport.

ADOPTÉE

RAPPORT N° 27A DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

I RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU
CONSEIL POUR LE 3^E TRIMESTRE, DU 1^{ER} JUILLET AU
30 SEPTEMBRE 2012

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

RAPPORT N° 43 DU COMITÉ DE L'URBANISME

J ZONAGE – 5611, CHEMIN FERNBANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage 2008-250* visant à changer le zonage d'une partie du 5611, chemin Fernbank de Zone résidentielle de densité 2, sous-zone N (R2N) à Zone résidentielle de densité 2, sous-zone N (R2N), dotée d'une exception (R2N[XXXX]) comme le montre le document n° 1 et le précise le document n° 2.

ADOPTÉE

K	DISPOSITION TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – NORME DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL POUR LE QUARTIER 6
---	---

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement 2008-250 sur le zonage* visant à prolonger l'exigence temporaire en matière de stationnement résidentiel à Stittsville, qui rend obligatoire l'aménagement d'au moins deux places de stationnement pour certaines utilisations résidentielles, comme le précise le document n° 1.

ADOPTÉE

L	RÈGLEMENT DE ZONAGE ET RÈGLEMENTS D'UTILISATION TEMPORAIRE LIÉS À LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN RAPIDE
---	---

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

1. des modifications à l'article 87 du *Règlement de zonage (n° 2008-250)* en vue de permettre des utilisations hors site liées à la construction d'un réseau de transport en commun rapide, comme l'explique le document n° 2; et
2. une modification au *Règlement de zonage (n° 2008-250)* en vue de changer le zonage du 60, avenue Mann, et d'une partie du 50, avenue Mann, de L1 à L1[xxxx] pour une période de trois ans, comme l'explique le document 2 et l'illustre le document 1.

ADOPTÉES

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION N° 48/5

Motion du conseiller R. Chiarelli
Appuyée par le conseiller J. Harder

Que les rapports n^{os} 24A et 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport n° 19 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 20 du Comité de l'environnement; les rapports n^{os} 27A et 28 du Comité des finances et du développement économique; et le rapport n° 43 du Comité de l'urbanisme soient reçus et adoptés, ainsi modifiés.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION N° 48/6

Motion du conseiller K. Egli
Appuyée par le conseiller M. Fleury

DÉROGATION aux règles de procédure en fonction des échéances, afin de tenir compte de la motion suivante :

ATTENDU QUE M^{me} Diane Morrison prend sa retraite après 23 années passées à la Mission d'Ottawa dans divers postes;

ATTENDU QUE M^{me} Morrison a été la première femme à occuper le poste de directrice générale à la Mission et que, sous sa direction, la Mission est passée de 75 à 235 lits, avec plus de 100 employés et un important réseau d'intervenants communautaires;

ATTENDU QUE M^{me} Morrison a contribué à transformer la vie des gens à la Mission de toutes les manières possibles, notamment :

- **en mettant sur pied l'hospice de la Mission, une unité de 14 lits où les résidents peuvent vivre leurs derniers jours dans la dignité;**
- **en finançant et en dirigeant une initiative communautaire qui aide les sans-abri d'Ottawa à obtenir gratuitement des soins dentaires et médicaux professionnels;**
- **en contribuant à la mise sur pied de LifeHouse, l'un des programmes de traitement de la toxicomanie les plus importants au Canada;**

- en dirigeant l'ouverture d'un centre d'apprentissage qui enseigne aux visiteurs de la Mission d'importantes aptitudes nécessaires pour les emplois des secteurs de la restauration et de l'entretien;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal reconnaisse les réalisations de M^{me} Diane Morrison et la remercie au nom de la population d'Ottawa pour sa contribution positive au sein de la communauté pendant ses 20 années passées à la tête de la Mission d'Ottawa.

ADOPTÉE

MOTION N° 48/7

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par le conseiller T. Tierney

Que les règles de procédure soient suspendues pour examiner la présente motion, en raison des échéanciers et puisque cette semaine marque le 20^e anniversaire de la zone d'amélioration commerciale (ZAC) du marché By :

ATTENDU QUE la ZAC du marché By joue un rôle très actif dans notre communauté;

ATTENDU QUE la ZAC du marché By a fortement contribué à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité dans le marché By;

ATTENDU QUE cette semaine marque le 20^e anniversaire de la ZAC du marché By;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal souligne le 20^e anniversaire de la ZAC du marché By ainsi que le travail continu de ses membres pour notre communauté.

ADOPTÉE

MOTION N° 48/8

Motion de la conseillère D. Holmes
Appuyée par le conseiller P. Clark

QUE, étant donné que le centre The Good Companions doit informer la Fondation Trillium de l'état d'avancement de ce projet d'ici le 31 janvier 2013 sous peine de perdre sa subvention actuelle, les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante :

ATTENDU QUE le centre The Good Companions, constitué en organisme à but non lucratif en 1958, est le plus grand centre pour aînés à Ottawa et compte chaque année environ 30 000 visites individuelles;

ATTENDU QUE le centre abrite d'autres organismes de soutien aux personnes âgées, notamment La Popote roulante, la Coalition des services de soutien communautaire d'Ottawa et le Conseil des aînés d'Ottawa;

ATTENDU QUE le centre a obtenu une subvention de 73 100 \$ de la Fondation Trillium pour paver son parc de stationnement, dans lequel il est arrivé que des visiteurs trébuchent et chutent, et que le centre souhaite améliorer la sécurité sur le site;

ATTENDU QUE les estimations des coûts associés au pavage du parc de stationnement qui ont été présentées dans la demande de subvention ne prévoyaient pas les coûts supplémentaires découlant du fait que le site est desservi par un égout unitaire (pluvial et sanitaire) et qu'une gestion stricte des eaux pluviales sera par conséquent nécessaire;

ATTENDU QUE, selon les prix de la Ville, le coût des levés, des tests, des permis municipaux et des rapports associés à ces travaux sera d'environ 48 530 \$, le coût du projet s'élevant ainsi à une somme imprévue de 121 630 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la Ville d'Ottawa suspende, lorsque possible, les frais municipaux associés au respect des exigences en matière de gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet de pavement du centre The Good Companions, et qu'une subvention pour imprévus soit octroyée au centre à partir du compte des événements imprévus de la Ville, afin de couvrir les dépenses imprévues, jusqu'à concurrence de 48 530 \$.

ADOPTÉE

MOTION N° 48/9

Motion de la conseillère D. Holmes
Appuyée par le conseiller S. Qadri

QUE les règles de procédure soient suspendues pour examiner la motion suivante, puisque toutes les résolutions doivent être présentées à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) d'ici le 25 janvier 2013 :

ATTENDU QUE les administrations municipales sont les fournisseurs de première ligne de programmes et de services en matière de sécurité communautaire, comme les services policiers, les services d'urgence et les services de soutien pour les contrevenants libérés qui réintègrent leur communauté;

ET ATTENDU QU'en raison de nouvelles lois fédérales, notamment la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, on prévoit une augmentation substantielle des coûts associés au système correctionnel, aux services policiers et à la sécurité publique, augmentation qui aura des répercussions directes sur les municipalités tant en raison de l'augmentation directe de la demande de ressources policières que de l'augmentation indirecte des besoins en programmes sociaux, étant donné le nombre de contrevenants libérés qui réintégreront nos communautés;

ATTENDU QUE la prévention du crime intégrée, la prévention du crime fondée sur les données probantes et les solutions de rechange sécuritaires aux options judiciaires et carcérales, comme les solutions en matière de justice réparatrice et de peines (traitements pour toxicomanie, programmes de santé mentale, ordonnances de services communautaires, programmes de solutions de rechange à l'incarcération, etc.) ont démontré leur efficacité en ce qui concerne la réduction de la criminalité et des coûts associés aux services de police et d'ambulance ainsi qu'aux autres services de sécurité publique offerts par la Ville;

ATTENDU QUE les questions correctionnelles ont une incidence sur la sécurité communautaire, puisque les contrevenants libérés après un emprisonnement reviennent dans nos communautés;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la Ville d'Ottawa soumette à l'examen de la FCM une résolution demandant au gouvernement fédéral de fournir une analyse rigoureuse des coûts et des avantages liés aux conséquences de l'augmentation et du prolongement des peines d'incarcération ainsi qu'aux conséquences des récentes lois sur la criminalité sur les ressources policières, les budgets municipaux et la sécurité communautaire, en portant une attention particulière aux répercussions de la réinsertion des contrevenants libérés dans nos communautés;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE dans la résolution proposée, on insiste pour que le gouvernement fédéral travaille avec tous les autres ordres de gouvernement pour continuer à renforcer des méthodes stratégiques, efficaces et éprouvées en matière de prévention de la criminalité, d'aide aux victimes, de solutions de rechange efficaces aux options judiciaires et carcérales et de réinsertion réussie des contrevenants libérés dans nos communautés, et pour continuer à investir en ce sens.

ADOPTÉE, avec la dissidence du conseiller A. Hubley.

MOTION No 48/10

Motion de la conseillère D. Holmes
Appuyée par la conseillère J. Harder

QUE les règles de procédure soient suspendues, en raison des échéanciers et du commencement de la saison de la LNH, afin que la motion suivante soit examinée :

ATTENDU QU'en 2010, le Conseil municipal a officiellement reconnu la rue Elgin comme le « Sens Mile » et approuvé l'installation de panneaux commémoratifs chaque fois que le Club de hockey les Sénateurs d'Ottawa participe aux séries éliminatoires de la Coupe Stanley;

ATTENDU QUE la saison 2103 de la LNH a été écourtée en raison d'un conflit de travail;

ATTENDU QUE les entreprises locales de l'industrie du tourisme et des services espèrent tirer profit de cette saison écourtée pour compenser les pertes causées par le conflit de travail de la ligue;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite inviter le Club de hockey les Sénateurs d'Ottawa et ses partisans à participer aux célébrations en installant plus tôt qu'à l'habitude les panneaux commémoratifs qui resteront en place pendant toute la saison 2013 écourtée de la LNH;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la Ville installe sur la rue Elgin les panneaux commémoratifs « Sens Mile » pour toute la durée de la saison 2013.

ADOPTÉE

MOTION N^o 48/11

Motion du conseiller R. Bloess
Appuyée par le conseiller S. Moffatt

QUE le Conseil suspende les règles de procédure afin que soit examinée la motion suivante, puisque le gouvernement du Canada a informé la Ville que les accords relatifs au Fonds d'amélioration des infrastructures communautaires (FAIC) doivent être signés d'ici le 8 février 2013 :

ATTENDU QU'en mars 2012, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un Fonds d'amélioration des infrastructures communautaires (FAIC);

ATTENDU QUE le budget 2012 du gouvernement fédéral prévoit une somme de 150 M\$ sur deux ans pour des investissements visant les infrastructures communautaires;

ATTENDU QUE le financement sera versé dans le cadre d'un partage des coûts entre la Ville d'Ottawa et le gouvernement du Canada, et que les bénéficiaires pourront recevoir des subventions pouvant atteindre 1 M\$ par projet ou 50 % de la valeur totale du projet;

ATTENDU QUE le 29 août 2012, une liste de projets potentiels entièrement financés s'inscrivant dans les objectifs du FAIC a été approuvée par le Conseil;

ATTENDU QU'en décembre 2012, le gouvernement du Canada a communiqué à la Ville que six des projets soumis ont été sélectionnés dans le cadre du programme de subvention du FAIC;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada exige que la Ville signe un accord de contribution pour chacun de ces projets, accords qui définiront les conditions du programme du FAIC;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le maire et le greffier municipal, au nom de la Ville, à donner cours à l'accord de contribution du FAIC pour les six projets suivants :

Amélioration de l'accessibilité de l'Aréna Earl-Armstrong
2030, chemin Ogilvie, Ottawa (Ontario) K1J 7N9

Amélioration de l'accessibilité du Centre récréatif Alfred-Taylor
2300, voie Community, Ottawa (Ontario) K0A 2T0

Amélioration de l'accessibilité de l'Aréna Fred-Barrett
4561, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1T 3W5

Amélioration de l'accessibilité du Parc Queenswood Ridge
346, ruelle Kennedy Est, Ottawa (Ontario) K1E 3P3

Amélioration de l'accessibilité de la structure de jeux pour aînés du Parc Louis-Perrault
6250, Promenade Beausejour, Ottawa (Ontario) K1C 6Z2

Amélioration de l'accessibilité de la structure de jeux pour aînés du Parc Marcel-Berriault
1691, promenade Sunview, Ottawa (Ontario) K1C 7M8

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil autorise la directrice municipale adjointe, Services d'infrastructure, à apporter aux accords toute révision administrative jugée nécessaire par le gouvernement

fédéral.

ADOPTÉE

MOTION N° 48/12

Motion du conseiller R. Chiarelli
Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

Que le Conseil suspende les règles de procédure afin que soit examinée la motion suivante, en raison de la nécessité pour la province de l'Ontario de conclure une entente de contribution au financement des infrastructures pour le projet de prolongement du Transitway Sud-Ouest (le « projet ») d'ici le 31 janvier 2013 :

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario investit dans les infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a fait une demande d'aide financière auprès du gouvernement de l'Ontario pour l'aider à couvrir les frais du projet de prolongement du Transitway Sud-Ouest;

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario croit que le projet doit être financé et qu'il a transmis l'entente de contribution au financement des infrastructures (l'« entente ») pour le financement du projet de prolongement du Transitway Sud-Ouest à la Ville d'Ottawa pour que celle-ci la signe;

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario exige que la Ville d'Ottawa et le gouvernement de l'Ontario concluent l'entente d'ici le 31 janvier 2013;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'entente de contribution au financement des infrastructures et le règlement d'édiction (figurant à l'alinéa « gg » du point « Motion portant présentation de règlement » de l'ordre du jour);

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le maire et le greffier municipal et chef du contentieux soient autorisés à approuver l'entente de contribution, au nom de la Ville d'Ottawa, le plus tôt possible après l'adoption de la présente motion;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil autorise la directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, à apporter à l'entente toute révision administrative jugée nécessaire par le gouvernement de l'Ontario.

ADOPTÉE

MOTION N^o 48/13

Motion du conseiller E. El-Chantiry
Appuyée par le conseiller S. Moffatt

QUE les règles de procédures soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, en raison du fait que la date limite pour soumettre une demande dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis pour l'énergie renouvelable (TRG) était le 18 janvier 2013, mais que l'Office de l'électricité de l'Ontario a alloué cinq jours supplémentaires aux requérants pour soumettre leurs documents justificatifs :

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé le 19 décembre 2012 une motion qui appuie de nombreux projets de parcs solaires au sol dans le cadre du Programme de TRG 2.0;

ATTENDU QUE l'Office de l'électricité de l'Ontario a alloué cinq jours supplémentaires aux requérants pour soumettre la version papier de leurs documents justificatifs;

ATTENDU QUE l'annexe D de la motion du 19 décembre appuie la demande de « Bruce D. Baskins », du 3234, promenade Torwood;

ATTENDU QU'il est nécessaire de refléter le changement de nom du requérant à la suite d'une constitution en société en commandite;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve une modification à l'annexe D pour qu'elle renferme les éléments suivants :

Motion sur le parc solaire au sol – Annexe D – 3234, promenade Torwood – PIN 045440004 (quartier 5);

ATTENDU QUE Baskin-First Nation LP (le « requérant ») propose de construire et d'exploiter un parc solaire au sol (le « projet ») au 3234, promenade Torwood – PIN 045440004 (le « bien-fonds »), Ottawa, dans le cadre du Programme de TRG provincial;

ATTENDU QUE le requérant a demandé au Conseil municipal d'Ottawa d'approuver par une résolution la construction et l'exploitation du projet sur la propriété;

ATTENDU QUE, conformément aux règles régissant le Programme de TRG (les « règles de TRG »), les requérants dont les projets reçoivent l'appui officiel des municipalités locales se verront attribuer des points de priorité, qui pourraient faire en sorte que ces requérants reçoivent un contrat dans le cadre du Programme de TRG avant les autres;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa appuie la construction et l'exploitation du projet sur le bien-fonds;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le seul but de cette résolution consiste à permettre au requérant d'obtenir des points de priorité dans le cadre du Programme de TRG, et qu'elle ne pourra être utilisée à titre de quelconque autre forme d'approbation municipale de la demande ou du projet, ni dans aucun autre but.

ADOPTÉE

MOTION N^o 48/14

Motion du conseiller E. El-Chantiry
Appuyée par le conseiller S. Moffatt

QUE les règles de procédures soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, en raison du fait que la date limite pour soumettre une demande dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis pour l'énergie renouvelable (TRG) était le 18 janvier 2013, mais que l'Office de l'électricité de l'Ontario a alloué cinq jours supplémentaires aux requérants pour soumettre leurs documents justificatifs :

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé le 19 décembre 2012 une motion qui appuie de nombreux projets de parcs solaires au sol dans le cadre du Programme de TRG 2.0;

ATTENDU QUE l'Office de l'électricité de l'Ontario a alloué cinq jours supplémentaires aux requérants pour soumettre la version papier de leurs documents justificatifs;

ATTENDU QUE l'annexe G de la motion du 19 décembre appuie la demande de Thomas Cavanagh Construction Limited, au 7628, chemin Flewellyn;

ATTENDU QU'UN examen détaillé par l'avocat du requérant a permis de déceler une erreur dans l'adresse municipale susmentionnée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve une modification à l'annexe G pour qu'elle renferme les éléments suivants :

Motion sur le parc solaire au sol – Annexe G – 7559, chemin Fallowfield (quartier 21)

ATTENDU QUE Thomas Cavanagh Construction Limited (le « requérant ») propose de construire et d'exploiter un parc solaire au sol (le « projet ») au 7559, chemin Fallowfield (le « bien-fonds »), Ottawa, dans le cadre du

Programme de TRG provincial;

ATTENDU QUE le requérant a demandé au Conseil municipal d'Ottawa d'approuver par une résolution la construction et l'exploitation du projet sur la propriété;

ATTENDU QUE, conformément aux règles régissant le Programme de TRG (les « règles de TRG »), les requérants dont les projets reçoivent l'appui officiel des municipalités locales se verront attribuer des points de priorité, qui pourraient faire en sorte que ces requérants reçoivent un contrat dans le cadre du Programme de TRG avant les autres;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa appuie la construction et l'exploitation du projet sur le bien-fonds;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le seul but de cette résolution consiste à permettre au requérant d'obtenir des points de priorité dans le cadre du Programme de TRG, et qu'elle ne pourra être utilisée à titre d'une quelconque autre forme d'approbation municipale de la demande ou du projet, ni dans aucun autre but.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION N° 48/15

Motion du conseiller R. Chiarelli
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que les règlements municipaux suivants soient adoptés et mis en application :

TROISIÈME LECTURE

2013-1 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à percevoir un impôt extraordinaire annuel sur les terrains pour lesquels des prêts ont été consentis aux termes de la *Loi sur le drainage au moyen de tuyaux*, L.R.O. 1990, chapitre T.8.

TROIS LECTURES

2013-2 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (chemin River Mist).

2013-3 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2002-521 afin d'y ajouter le nom de voies privées.

- 2013-4 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement sur les voies réservées aux pompiers* (n° 2003-499).
- 2013-5 Règlement de la Ville d'Ottawa imposant une taxe spéciale d'améliorations locales pour le prolongement de l'égout sanitaire sur la voie Swans Sud.
- 2013-6 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (chemin Munster, rue Bridge, rue Bank, avenue Shillington, avenue Churchill, chemin Jockvale, rue Kenaston).
- 2013-7 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (rue Booth, chemin Heron, rue Bank, chemin Richmond, promenade Donnelly, rue Salisbury, chemin West Hunt Club, place Roydon, promenade Prince of Wales).
- 2013-8 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (rue Lyon, chemin Upper Dwyer Hill, chemin Tenth Line, rue Scott, chemin Colonnade, chemin Coventry, chemin Bleeks, promenade Golfinks).
- 2013-9 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (chemin Trim).
- 2013-10 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à remplacer le nom du chemin Richardson Side, route municipale de la Ville d'Ottawa, pour chemin Teron.
- 2013-11 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (rue Khamsin).
- 2013-12 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2004-60 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2013-13 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer les dates d'échéance des versements ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité à appliquer au recouvrement de l'impôt foncier de 2013.
- 2013-14 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2004-253 concernant le bruit généré par la construction de la ligne de la Confédération du projet de train léger.
- 2013-15 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 2, The Parkway.

- 2013-16 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n^o 2008-250) afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 5357, chemin Fernbank.
- 2013-17 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n^o 2008-250) afin de changer temporairement la norme de stationnement résidentiel du quartier 6.
- 2013-18 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n^o 2008-250) afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 19, promenade Centrepointe.
- 2013-19 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n^o 2008-250) afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 60, avenue Mann, ainsi que d'une partie des terrains dont la désignation municipale est le 50, avenue Mann, et afin de permettre la réalisation de travaux hors site pour la construction d'un réseau de transport en commun rapide traversant la ville d'Ottawa.
- 2013-20 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n^o 2008-250) afin de changer le zonage d'une partie des terrains dont la désignation municipale est le 3390, rue Dessaint (2680, chemin Colonial).
- 2013-21 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire certaines parcelles situées aux 100, 102, 104 et 106, voie Frasier Fields à la réglementation relative aux parties de lots de terrain.
- 2013-22 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire certaines parcelles situées aux 368, 370, 376, 380, 384 et 386, croissant Balinroan et aux 111, 121 et 123, terrasse Dunforest à la réglementation relative aux parties de lots de terrain.
- 2013-23 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire certaines parcelles situées aux 400, 401, 442, 443, 472, 504, 560 et 562, chemin Barrick Hill, et aux 190 et 194, chemin Akerson à la réglementation relative aux parties de lots de terrain.
- 2013-24 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire certaines parcelles situées sur la cour Haresfield, la rue Vision, la rue Gazebo, l'avenue Brian Good, la promenade Hawkeswood et la rue Nightfall à la réglementation relative aux parties de lots de terrain.
- 2013-25 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire certaines propriétés situées sur la rue Knotridge, sur la promenade Spring Valley et sur le croissant Broadridge à la réglementation relative aux parties de lots de terrain.

- 2013-26 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire certaines parcelles situées du 601 au 619 et du 623 au 653 (nombres impairs seulement), rue Sunburst, du 100 au 136 (nombres pairs seulement), rue Fairweather, du 200 au 237, rue Kingswell, et du 300 au 337, rue Laguna à la réglementation relative aux parties de lots de terrain.
- 2013-27 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire certaines parcelles situées du 607 au 625, rue Via Amalfi, du 289 au 317, rue Via San Marino, du 366 au 424, avenue Via Verona, et au 615, promenade Longfields à la réglementation relative aux parties de lots de terrain.
- 2013-28 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) afin de changer le zonage des terrains dont les désignations municipales sont les 131, 135 et 137, avenue Holland.
- 2013-29 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 139, avenue Holland.
- 2013-30 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) afin de changer le zonage d'une partie des terrains dont la désignation municipale est le 5611, chemin Fernbank.
- 2013-31 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) afin de changer le zonage d'une partie des terrains dont la désignation municipale est le 6090, ruelle Dobson.
- 2013-32 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) afin de retirer le symbole d'aménagement différé des terrains dont les désignations municipales sont le 467, promenade Terry Fox et les 1425 et 1525, chemin Richardson Side.
- 2013-33 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser la conclusion avec le gouvernement de l'Ontario de l'entente de contribution au financement des infrastructures concernant les fonds qu'il accorde à la Ville d'Ottawa.

ADOPTÉS

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION N° 48/16

Motion du conseiller R. Chiarelli
Appuyée par le conseiller M. Taylor

QUE le Règlement n° 2013-34 ratifiant les délibérations du Conseil soit adopté.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 12 h 10.

GREFFIER

MAIRE